

Les aides aux entreprises en difficulté vont progressivement diminuer

Alors que le calendrier de déconfinement et de réouverture des bars, des restaurants, des lieux de culture et des salles de sport est enfin décidé, le gouvernement a décidé de baisser, petit à petit, les aides dédiées aux entreprises affectées par les restrictions sanitaires.

Temps de lecture : minute

11 mai 2021

Les aides publiques aux entreprises des secteurs les plus affectés par la crise sanitaire seront maintenues mais diminuées entre juin et août, a détaillé Bercy, lundi, à l'AFP.

- Le fonds de solidarité, qui indemnise actuellement les entreprises du tourisme, de la culture, du sport, de l'événementiel et des secteurs connexes à hauteur de 20% de leur chiffre d'affaires réalisé avant la crise, est maintenu pour ces trois mois.
- L'indemnisation sera limitée en juin à 40% de la perte de chiffre d'affaires, avec toujours un plafond d'indemnisation de 20% du chiffre d'affaires. En juillet, elle sera ensuite limitée à 30% et en août à 20% de la perte de chiffre d'affaires, toujours avec le même plafond.
- Il y aura aussi un seuil minimal de perte de chiffre d'affaires pour pouvoir être indemnisé qui devrait être fixé à 10% mais n'a pas encore été définitivement arrêté.
- La prise en charge par l'Etat de la masse salariale des entreprises de ces secteurs passera de 20% actuellement à 15% pour les mois de

juin, juillet et août.

- Le reste à charge des employeurs de ces secteurs pour le chômage partiel sera maintenu à 0% en juin, puis passera à 15% en juillet et à 25% en août.
- Des discussions se poursuivent avec le secteur de l'événementiel, qui connaît généralement une faible activité durant l'été.

Les quelque 30 milliards d'euros disponibles pour 2021 ne seront donc pas suffisants, surtout pour le fonds de solidarité qui est devenu le dispositif de soutien le plus coûteux. Un projet de décret, qui doit être présenté cette semaine par le gouvernement au Parlement, prévoit une allocation supplémentaire de 6,7 milliards au fonds de solidarité, ainsi que 500 millions de plus pour le chômage partiel.